

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° 1/2023 – Nomenclature n°6-1

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu la convention signée le 11/02/1987 entre la Commune d'Aunay-sous-Auneau et le District de Football d'Eure-et-Loir,

Vu l'article 1 de cette convention,

Considérant les intempéries importantes et prolongées, et estimant que plusieurs rencontres de football risqueraient d'affecter gravement l'aire de jeu du terrain municipal de football le 7 et 8 janvier 2023.

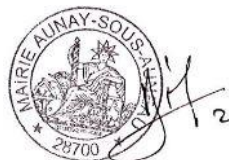
DÉCIDE

Article 1 : Toutes les rencontres prévues à ces dates seront annulées.

Article 2 : Le District d'Eure-et-Loir sera avisé de cette décision par télécopie.

Fait à Aunay-sous-Auneau le 06/01/2023

Le Maire,



Robert DARIEN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le :
- La réception en Préfecture le :
- L'affichage en Mairie le : 06/01/2023
- La notification le : 06/01/2023